

# Mobilisation au sujet des perspectives autochtones sur l'aide médicale à mourir (AMM)

## Qu'est-ce que l'aide médicale à mourir (AMM)?

L'AMM est un processus qui permettra à un praticien (un médecin ou un infirmier praticien) d'aider une personne jugée admissible à mettre fin à sa vie. La loi fédérale n'autorise cela que dans des circonstances et selon des règles très précises. Toute personne demandant l'AMM doit d'abord répondre à des critères d'admissibilité spécifiques pour être admissible.

## Qui peut administrer l'AMM?

L'admissibilité à l'AMM ne peut être déterminée que par un médecin ou un infirmier praticien en fonction des critères énoncés dans la loi fédérale. Deux praticiens (un médecin ou un infirmier praticien) doivent confirmer qu'une personne est admissible à l'aide médicale à mourir. Tout praticien qui évalue ou administre une aide médicale à mourir à une personne doit satisfaire à une série de sauvegardes énoncées dans la loi fédérale. Un médecin ou un infirmier praticien peut soit faire une injection, soit fournir un médicament que la personne doit prendre elle-même. La plupart des provinces et des territoires ont créé des règles ou des politiques supplémentaires concernant la prestation de l'AMM qui doivent également être respectées.

## Qui est admissible à l'AMM?

Pour être admissible à l'AMM, une personne doit répondre à tous les critères suivants. Elle doit :

- être admissible aux services de santé financés par une province ou un territoire, ou le gouvernement fédéral;
- être âgée d'au moins 18 ans et être mentalement capable (être en mesure de prendre des décisions en matière de soins de santé);
- être atteinte d'un problème de santé grave et irrémédiable;
  - Cela signifie qu'elle doit :
    - être atteinte d'une maladie, d'une affection ou d'un handicap grave et incurable;
    - être dans un état de déclin avancé qui ne peut être inversé;
    - éprouver des souffrances physiques ou mentales insupportables causées par la maladie, à l'affection, au handicap ou le déclin des capacités qui ne peuvent pas être atténuées dans des conditions jugées acceptables par la personne concernée.
- faire une demande délibérée d'AMM qui n'est pas le résultat d'une pression ou d'une influence extérieure;
- donner un consentement éclairé pour recevoir l'AMM.

Il **n'est pas** nécessaire d'être atteint d'une maladie mortelle ou en phase terminale pour être admissible à l'AMM. Cependant, les demandes de ces personnes sont évaluées avec des exigences et des mesures de sauvegarde supplémentaires.

[www.mahihkan.ca/maid-fr](http://www.mahihkan.ca/maid-fr)

Pour plus de renseignements sur l'AMM au Canada, veuillez consulter le site : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/services-avantages-lies-sante/aide-medicale-mourir.html>

Pour obtenir des renseignements sur les ressources liées à l'AMM dans votre province ou territoire, veuillez consulter le site suivant : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/services-avantages-lies-sante/aide-medicale-mourir/soutien-ressources.html>

## Pourquoi Santé Canada s'engage-t-il auprès des peuples autochtones sur la question de l'AMM?

L'aide médicale à mourir, ou l'AMM, est une question profondément personnelle qui suscite parfois des points de vue très polarisés quant à savoir si elle devrait être offerte et dans quelles circonstances. Santé Canada souhaite connaître le point de vue des peuples autochtones afin de favoriser la prise en compte de ces perspectives et de ces expériences dans la politique fédérale relative à l'AMM et aux soins de fin de vie.

## Quel est l'objectif des séances de dialogues de Santé Canada?

Santé Canada organise une série de séances de dialogue à travers le pays afin de créer un espace pour entendre les points de vue et les réflexions uniques et variés des Premières Nations, des Inuits et des Métis au sujet des soins de fin de vie et de l'AMM.

Ces séances de dialogues se trouvent dans le cadre d'un processus plus vaste de mobilisation de Santé Canada avec les peuples autochtones sur l'AMM. Santé Canada travaille également en partenariat avec un certain nombre d'organisations autochtones qui dirigent leurs propres activités de mobilisation pour recueillir et mobiliser les voix des membres de la communauté sur l'AMM. Santé Canada soutient une [mobilisation en ligne](#) recueillant les histoires et les perspectives autochtones. Elle sera disponible jusqu'au **30 juin 2024**.

## Que se passera-t-il avec les renseignements appris lors des séances de dialogue?

Les renseignements recueillis au cours des séances de dialogue et d'autres activités de mobilisation de Santé Canada serviront à rédiger un rapport *Ce que nous avons entendu* sur les perspectives, recommandations et réflexions des peuples autochtones concernant l'AMM et les soins de fin de vie, dont la publication est prévue pour 2025. Ce rapport contribuera à orienter la planification et les politiques d'AMM inclusives, appropriées et culturellement sécuritaires à tous les ordres de gouvernement et à respecter les divers points de vue des peuples autochtones.

## Soutien en santé mentale

Nous reconnaissons que les conversations sur la fin de vie et le décès peuvent être délicates, déclenchantes ou difficiles à gérer sur le plan émotionnel. Un animateur autochtone et un conseiller en traumatologie seront présents lors de chaque séance de dialogue afin de créer un environnement culturellement plus sûr et respectueux. Nous vous encourageons également à prendre le temps de vous occuper de votre bien-être mental et émotionnel. Veuillez consulter les liens ci-dessous pour des services confidentiels de soutien en santé mentale et d'intervention en cas de crise.

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/services-sante-mentale/sante-mentale-obtenir-aide.html>

<https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1576088923626/1576088963494>

## À propos de Mahihkan Management

Mahihkan Management aide Santé Canada à planifier et à coordonner les séances de dialogue. Mahihkan Management est une entreprise détenue par des Autochtones qui se spécialise dans la conception et la prestation de mobilisations et d'événements autochtones. Pour en savoir plus, consultez le site Internet : [mahihkan.ca](http://mahihkan.ca).



Pour obtenir la liste complète des séances, des tables rondes, les dates et les lieux, ainsi que les instructions pour s'inscrire, veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante : [www.mahihkan.ca/maid-fr](http://www.mahihkan.ca/maid-fr)

Des questions? Communiquez avec Mahihkan par courriel : [events05@vgnresources.ca](mailto:events05@vgnresources.ca)